

## Extrait du Registre des délibérations du Bureau Communautaire

### Séance du 9 février 2022

Membres du Bureau en exercice : 32

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni en visioconférence, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 1,2,3,4,5,6,7,8

La séance est ouverte à 18h09 et levée à 18h21

Etaient présents : Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU Besançon : Mme Anne VIGNOT, Mme Frédérique BAEHR (vote à partir de la question n°5), Mme Anne BENEDETTO, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, M. Sébastien COUDRY, Mme Marie ETEVENARD, Mme Lorine GAGLILOLO, M. Olivier GRIMAITRE, M. Aurélien LAROPPE, M. Christophe LIME, Mme Françoise PRESSE, M. Nathan SOURISSEAU Bonnay : M. Gilles ORY Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT Chemaudin et Vaux : M. Gilbert GAVIGNET Deluz : M. Fabrice TAILLARD Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN Les Auxons : M. Anthony NAPPEZ Mamirolle : M. Daniel HUOT Miserey-Salines : M. Marcel FELT Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pouilley-Français : M. Yves MAURICE Saint-Vit : M. Pascal ROUTHIER Saône : M. Benoit VUILLEMIN Serres-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Thise : M. Loïc ALLAIN Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD Torpes : M. Denis JACQUIN

Etaient absents : Besançon : Mme Marie ZEHAF Pugey : M. Frank LAIDIE

Secrétaire de séance : M. Sébastien COUDRY

Procurations de vote : Mme Marie ZEHAF à M. Nicolas BODIN

## Attribution d'une subvention congrès sur le fonds dédié

**Rapporteur : M. Benoit VUILLEMIN, Vice-Président**

Inscription budgétaire	
BP 2022 et PPIF 2022-2026 « Promotion touristique du Grand Besançon »	Montant de l'opération : 8 250 €
Sous réserve de vote du BP 2022 et du PPIF 2022-2026	

### Résumé :

Par délibération n°2020/005342, le Conseil Communautaire a créé un fonds congrès permettant l'attribution de subventions à des organisateurs d'événements professionnels d'envergure sur notre territoire. Il est proposé d'attribuer une subvention d'un montant de 8 250 € au congrès national de la FNSEA qui se tiendra à Besançon les 29, 30 et 31 mars 2022, en application des critères votés en conseil.

### I. Contexte

La FNSEA se réunit en congrès national chaque année, dans différentes villes. Les organisateurs ont souhaité que l'édition 2022 se tienne à Besançon, après une première édition sur notre territoire en 1989. A l'occasion de ce congrès, les organisateurs souhaitent mettre en valeur l'agriculture du Doubs et de Franche-Comté, ses producteurs, ses filières et ses savoir-faire.

Un accent particulier sera mis sur les femmes et les hommes qui œuvrent dans la région dans les différents domaines de la production agricole traditionnelle (production laitière, de viande et céréalière), et les labels AOP. L'ensemble des repas pris lors de ce congrès sera approvisionné en produits locaux, en circuit court.

Les organisateurs entendent également proposer aux congressistes des visites de découverte de la ville et de ses richesses artistiques et culturelles.

Enfin, à la veille du premier tour des élections présidentielles, ce congrès sera un lieu d'expression publique médiatisé sur les politiques agricoles.

L'organisateur est la fédération départementale de la FNSEA, la FDSEA, qui compte plus de 3 200 adhérents agriculteurs (actifs et retraités).

Principales caractéristiques du congrès :

- Le congrès se déroule sur trois jours (29, 30 et 31 mars 2022)
  - Micropolis est le lieu choisi par les organisateurs pour les réunions et les déjeuners
  - Le nombre de congressistes attendus est de 700 le premier jour, 1 000 le deuxième et 1 200 le troisième (avec les invités)
  - Le nombre estimé de nuitées 1 700 au minimum
  - Restauration : les déjeuners sont assurés à Micropolis, le premier dîner dans les restaurants de Besançon, le deuxième à Micropolis (produits locaux uniquement dans tous les cas)
  - Le budget du congrès lui-même est de 400 000 euros, dont l'essentiel en dépenses locales.
- Les retombées économiques indirectes (dépenses des congressistes) sur le territoire sont estimées à 500 000 euros

### Objet du congrès :

Le congrès annuel de la FNSEA, premier syndicat agricole de France aura cette année un relief particulier car il se tiendra à quelques semaines des élections présidentielles. Des candidats interviendront lors de la dernière journée du congrès.

Le congrès est organisé chaque année par une des fédérations départementales et a pour but de valoriser les savoir-faire et les productions agricoles locales. Moment fédérateur, c'est aussi un temps d'échange sur les grands enjeux dans l'évolution des métiers de l'agriculture et de l'agro-industrie.

## **II. Attribution d'une subvention en application du règlement d'intervention (critères) voté lors du Conseil Communautaire du 15 octobre 2020**

Lors de sa séance du 15 octobre 2020, le Conseil Communautaire a validé le principe de la création d'un fonds congrès participant au soutien à la dynamique territoriale en matière de « tourisme d'affaires ».

Ce fonds permet au Grand Besançon d'apporter son soutien à l'activité liée à l'accueil de grands événements professionnels, propres à renforcer le rayonnement du territoire.

En effet, dans le cadre d'une politique dynamique d'attractivité, le concours qui peut être donné aux grands événements, d'envergure nationale et internationale, participe à la fois à la mise en valeur des atouts du territoire et à la notoriété de notre destination.

Ce fonds est aussi l'occasion de soutenir un secteur important, les activités MICE (Meetings, Incentives, Conferences, Exhibitions/Events, pour le tourisme d'affaires), fortement impacté par la crise sanitaire sur notre territoire comme partout dans le monde.

Les critères d'attribution sont organisés dans une grille d'analyse qui permet d'attribuer des subventions allant de 2250 à 8 250 €.

Ces critères prennent en compte le nombre de congressistes, de nuitées, la dimension et la notoriété de l'événement, le lien avec notre territoire, la découverte de ses atouts notamment patrimoniaux et les publications en découlant.

Le congrès national de la FNSEA, par sa dimension notamment, peut prétendre à un nombre de points maximum, et donc à une subvention maximum selon le mode de calcul prévu.

## **III. Proposition d'attribution d'une subvention pour le congrès de la FNSEA en 2022 à Besançon**

Il est proposé au Conseil Communautaire d'attribuer une subvention de 8 250 € au Congrès national de la FNSEA qui se tiendra à Besançon les 29, 30 et 31 mars prochains.

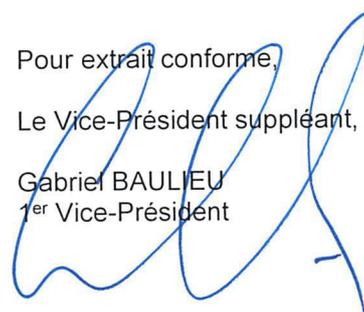
**A l'unanimité, le Bureau :**

- **se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 8 250 € au congrès national de la FNSEA, organisé par la FDSEA 25,**
- **autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à prendre toutes les dispositions et signer les actes nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.**

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU  
1<sup>er</sup> Vice-Président



*Rapport adopté à l'unanimité et au scrutin public par appel nominal :*

*Pour : 31 – Mme Anne VIGNOT, M. Gabriel BAULIEU, M. Nicolas BODIN (pouvoir de Mme Marie ZEHAF), M. Pascal ROUTHIER, Mme Lorine GAGLILOLO, M. Yves GUYEN, M. Daniel HUOT, M. Aurélien LAROPPE, M. Benoît VUILLEMIN, Mme Marie ETEVENARD, Mme Catherine BARTHELET, M. Christophe LIME, M. Jean-Paul MICHAUD, M. Christian MAGNIN-FEYSOT, M. Olivier GRIMAITRE, M. Fabrice TAILLARD, Mme Marie-Jeanne BERNABEU, M. Sébastien COUDRY, Mme Anne BENEDETTO, M. Loïc ALLAIN, Mme Françoise PRESSE, M. Gilles ORY, M. Gilbert GAVIGNET, M. François BOUSSO, Mme Frédérique BAEHR, M. Marcel FELT, M. Nathan SOURISSEAU, M. Denis JACQUIN, M. Yves MAURICE, M. Anthony NAPPEZ*

*Contre : 0*

*Abstention\* : 0*

*Conseillers intéressés : 0*

*\*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.*